

Distribution d'électricité à Libreville Retour des délestages !



Les justifications de la SEEG ne semblent pas convaincre...



... les internautes. Leurs réactions sur la toile en disent long.



Les délestages de la SEEG...

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

LE phénomène des délestages intempestifs est-il de retour ? C'est la question que se posent nombre de Librevillois, au regard des nombreuses coupures d'électricité enregistrées ces derniers temps. Et ce n'est pas tout : quand l'eau manque de ce côté-ci, l'électricité fait défaut de l'autre côté. Et en certains cas les deux en même temps.

Autant dire que la coupe est pleine pour de nombreux usagers de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) habitant Libreville et sa périphérie, victimes de délestages qui se répètent à longueur de journée. Ou de nuit. Pour le cas spécifique de l'électricité, cette situation oblige plusieurs ménages à renouer avec les lampes-tempêtes, et à faire avec des bougies et autres moyens archaïques d'éclairage disponibles.

Les ménages ne sont pas les seules victimes de cette situation. Car, en dehors de l'usage purement domestique, l'électricité sert de moteur à de nombreux opérateurs, comme des commerçants. Surtout ceux qui vendent l'alimentation et les vivres frais.

Incapables de s'offrir des groupes électrogènes, certains d'entre eux voient ainsi leur gagne-pain menacé par ces coupures intempestives. Et d'un autre

côté, cette situation fait croître l'utilisation des groupes électrogènes chez les plus nantis, quand bien même leur usage et leur entretien génèrent des coûts importants pour certains. Et que dire de leur impact au plan environnemental dans une ville déjà pas très réputée pour sa propreté...

Et par cette période de chaleur accablante, une coupure d'électricité est synonyme d'inconfort, que ce soit au travail ou à la maison.

Malgré une augmentation du prix de ses fournitures, les consommateurs constatent, pour le regretter, que la SEEG, en situation de monopole, est toujours dans l'incapacité de satisfaire sa clientèle. Et mieux, elle ne communique pas assez pour les rassurer. Même si à leur décharge, les responsables de la SEEG avaient communiqué sur la longue coupure de vendredi dernier, en pointant un incident sur le réseau de distribution d'électricité de Libreville. La pilule, néanmoins, est difficile à avaler pour les consommateurs, même si ceux-ci sont finalement habitués aux désagréments de cette société. Difficile, dans ces conditions, de voir la différence avec l'époque Véolia!

Sur sa page Facebook, la direction de la communication de la SEEG a annoncé des travaux de renforcement en électricité à Libreville et ses environs. Le plus dur est-il à venir?



...obligent certains ménages à renouer avec les lampes-tempête.

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)
AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE FORMATION-ADAPTATION AU METIER DE JARDINIERS-FLEURISTES

RELANCE

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/18-2018/UCP-PRODECE du 16/01/2019

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'Etat Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'Etat Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour le **recrutement d'un opérateur pour la mise en œuvre d'une action de formation-adaptation au métier de jardiniers-fleuristes.**

3. L'opérateur de formation sélectionné devra former 20 jeunes sans emploi, âgés de 16 à 34 ans et titulaires de CEPE, sélectionnés par une commission formée de représentants de l'Office National de l'Emploi (ONE) et d'entreprises concernées. L'organisme de formation est appelé à délivrer les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour l'exercice du métier de fleuriste-horticulture et la maîtrise de l'ensemble des opérations et tâches dans le domaine de jardinage et des compositions florales.

Les différentes tâches sont détaillées dans les Termes de référence.

4. L'UCP-PRODECE invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Pour la réalisation de cette prestation, une structure de formation ayant une expertise avérée en matière de conception et mise en œuvre d'actions de formation dans le domaine est requise.

Le personnel mis à disposition par l'opérateur doit justifier des qualifications dans la conduite des formations en général et dans celles ayant trait à leurs domaines de soumission en particulier.

Le prestataire doit remplir les principales conditions suivantes :

- Être une structure reconnue et autorisée à mener des activités dans le domaine de la formation agricole ;
- Justifier d'une solide expérience dans la conduite des actions de formations spécialisées en agriculture végétale ;
- Justifier de moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la conduite de la mission ;
- Jouir d'une bonne réputation.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

7. Un consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification des consultants (QC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-après : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à ucp.prodecegabon@gmail.com.

9. Les plis porteront la mention suivante « **RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE FORMATION-ADAPTATION AU METIER DE JARDINIERS-FLEURISTES** ».

10. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **vendredi 01 février 2019 à 14 heures 00** (heure locale).

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. n° 241/04 49 62 94/01 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com

Photo : R.H.A

Photo : R.H.A

Photo : Rudy Hombenet/ L'Union

Photo : F.Ndongo